

27 janvier 2009

09.109

Interpellation Raphaël Comte**Libéralisation du marché de l'électricité et redevances communales**

La libéralisation du marché de l'électricité a des conséquences pour les communes, qu'elles soient propriétaires de leur réseau électrique ou non. En effet, l'ouverture du marché remet en cause certaines recettes des communes, et le Conseil d'Etat vient récemment de refuser de sanctionner un arrêté voté par le Conseil général d'une commune sous prétexte que le droit cantonal n'autorise pas les communes à prélever certaines redevances.

Plusieurs communes se retrouvent donc dans l'impasse et risquent de perdre de grosses sommes d'argent, sommes qui devront, si elles ne sont plus prélevées, être compensées par le biais de la fiscalité.

Afin de résoudre ce problème, il nous semblerait judicieux que le Conseil d'Etat saisisse urgemment le Grand Conseil d'un projet de loi pour permettre aux communes de prélever certaines redevances liées à l'ouverture du marché de l'électricité. D'autres cantons ont légiféré dans ce domaine afin de permettre à leurs communes de garder une manne financière qui profite à l'ensemble des habitants.

Aussi, nous souhaitons interpellier le Conseil d'Etat sur les points suivants:

- Le Conseil d'Etat peut-il nous dire, en fonction du cadre légal actuel, quelles redevances les communes sont en droit de percevoir pour faire face à l'ouverture du marché de l'électricité? Respectivement, pour quelles raisons le Conseil d'Etat a-t-il refusé de sanctionner certains arrêtés communaux en la matière?
- Le Conseil d'Etat envisage-t-il de saisir le Grand Conseil d'un projet de loi pour permettre aux communes de continuer à prélever certaines redevances, ce afin de faire face à l'ouverture du marché de l'électricité? Si oui, lors de quelle session?

Vu que l'absence d'une base légale suffisante risque de faire perdre des sommes importantes aux communes concernées, l'urgence est demandée.

Cosignataire: P. Bonhôte.